# SUIVI DE LA FORMATION À UNE CLIENTÈLE EXTERNE PAR L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE GAZIÈRE (ÉTG)

#### Mise en contexte

- 1 Dans le cadre de sa décision D-2017-096 :
- « [55] [...] la Régie demande au Distributeur de déposer dans le cadre des prochains
  rapports annuels un suivi présentant les revenus, les dépenses, les bases d'établissement
  et l'impact tarifaire associés à la formation à une clientèle externe, apparentée ou autre
- 5 activité, par l'[École de technologie gazière (ÉTG)] afin de démontrer l'absence d'interfinancement
- 6 par la clientèle réglementée. »
- 7 De plus, dans le cadre de sa décision D-2019-124, la Régie précise que :
- 8 « [180] Bien que le suivi déposé au présent dossier démontre la rentabilité des formations externes
- 9 délivrées par l'ÉTG, la Régie peut difficilement conclure, compte tenu de la date de fin de formation
- de la première cohorte et de la mise en service finale du Projet [d'investissement visant
- 11 l'aménagement du site extérieur de formation de l'École de technologie gazière (ÉTG) de
- Boucherville], que les résultats présentés au tableau 1, en date du 30 septembre 2018, incluent
- des formations en lien avec ce projet pour lequel la Régie a demandé un suivi dans sa décision
- 14 D-2017-096. »
- 15 Ainsi que :
- 16 « [182] En conséquence, la Régie rejette la demande d'Énergir de mettre fin au suivi de la
- 17 formation donnée à une clientèle externe par l'École de technologie gazière (suivi de la
- 18 **décision D-2017-096).** »

#### Bases d'établissement des prix

- Les services offerts par l'ÉTG en 2019 sont similaires à ceux de 2017 et 2018. Ainsi, les bases
- d'établissement des prix décrites en détail dans le cadre de la pièce B-0028, Énergir-4,
- 21 Document 9 du dossier R-4024-2017 sont les mêmes en 2019.

#### Formations offertes aux apparentées

- Les sociétés apparentées à Énergir dont les activités ne sont pas incluses dans les activités de
- 23 distribution du gaz naturel au Québec suivent à l'occasion des formations à l'ÉTG dans le cadre
- de leurs activités. En 2019, Gaz Métro Solutions Transport a contracté les services de l'ÉTG.

Original : 2019.12.19 Énergir-4, Document 8

Nom de l'entité apparentée à Énergir	Revenus – 2019 (en k\$)
Gaz Métro Solutions Transport (GMST)	7,8

- Les tarifs facturés pour les formations suivies par des employés d'entités apparentées à Énergir
- 2 sont les mêmes que ceux offerts à la clientèle externe de type « entreprises et individus », tel que
- décrit à la section sur les bases d'établissement des prix et à l'annexe 1 de la pièce B-0028,
- 4 Énergir-4, Document 9 du dossier R-4024-2017.

### Revenus de formation externe

- 5 Les revenus de formation externe (incluant ceux issus des formations offertes aux apparentées)
- de 1 280 k\$ réalisés en 2019¹ sont arrimés au montant budgété à la Cause tarifaire 2018-2019.
- 7 Énergir a fait le choix planifié, en 2019, de limiter ses formations externes afin que sa capacité lui
- 8 permette de bien répondre aux besoins de formation interne et de s'impliquer dans la refonte des
- 9 programmes de formation, ce qui explique la légère diminution des revenus de formation externe
- 10 entre 2018 et 2019 de 192 k\$2.
- 11 La mise en service partielle des installations développées dans le cadre du projet
- d'investissement visant l'aménagement du site extérieur de formation de l'ÉTG de Boucherville
- 13 (Énergir-22, Document 1) permet l'offre d'une nouvelle formation destinée à la clientèle externe.
- 14 En effet, le cours *Technique d'extinction d'un véhicule fonctionnant au GNC* est présentement
- offert aux corps de pompiers municipaux. Il est prévu que les formations développées à partir du
- site de formation extérieur de l'ÉTG génèrent des revenus de formation externe annuels de
- 17 23 400 \$ à partir de 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Énergir-4, Document 5, p. 7, l. 21, col. 2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les revenus de formation externe étaient de 1 472 k\$ en 2018 (R-4079-2018, B-0028, Énergir-4, Document 9, p. 2).

## Suivi des revenus et des dépenses de formation externe

- Les revenus et les dépenses encourues en 2019 par la diffusion de formations externes par l'ÉTG
- 2 sont présentés dans le tableau suivant.

Description	Montant (en k\$)
Revenus de formation	(1 280)
Coûts de formation directs – consultants	327
Coûts de formation directs – main-d'œuvre interne	282
Frais de déplacement	74
Frais d'impression	28
Location de salles	2
Publicité	2
Entretien de l'équipement	110
Résultat net	(455)

#### **Impact tarifaire**

- 3 Les revenus et les dépenses liés à la diffusion de formations externes par l'ÉTG sont inclus au
- 4 net dans les dépenses d'exploitation d'Énergir. L'impact tarifaire associé à ces formations en 2019
- 5 correspond donc au résultat net de cette activité et représente une diminution tarifaire de 455 k\$
- au bénéfice de la clientèle réglementée.

### **Conclusion**

- 7 Les explications concernant les bases d'établissement des revenus démontrent que les activités
- de formation externe de l'ÉTG ne sont pas interfinancées par la clientèle réglementée. Tous les
- 9 clients de l'ÉTG, incluant les entités apparentées à Énergir, paient un tarif équitable qui permet
- de couvrir les dépenses d'opération liées à la diffusion de la formation externe. L'activité est
- profitable pour la clientèle puisqu'elle génère une baisse tarifaire. De plus, les activités offertes
- par l'ÉTG font partie intégrante du métier de distributeur de gaz naturel d'Énergir. Les clients,
- internes et externes, y recoivent des formations pertinentes pour tout ce qui se rapporte au gaz

- naturel dans le cadre de leurs fonctions. Le site extérieur de l'ÉTG permet le déploiement de
- 2 nouvelles formations à la clientèle externe.
- 3 Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi des décisions D-2017-096 et
- 4 D-2019-124 présentant les revenus, les dépenses, les bases d'établissement ainsi que
- 5 l'impact tarifaire associé à la formation à la clientèle externe, apparentée ou autre activité,
- 6 par l'ÉTG.